

1. *Débitrice:* **Cit-Frantour SA en liquidation concordataire, 1200 Genève**

2. *Remarques:* Avis spécial aux créanciers concernant le dépôt du tableau de distribution provisoire

La liquidation de Cit-Frantour SA en liquidation concordataire permet la distribution d'un dividende provisoire comportant le paiement des mille premiers francs de chaque créance, auquel s'ajoute un dividende 70% sur le solde (éventuel) de chaque créance.

Le tableau de distribution provisoire est déposé, ce jour, au siège de la liquidation chez Schellenberg Wittmer, 15bis, rue des Alpes, case postale 2088, 1211 Genève 1 (tél. 022 707 81 05) où il peut être consulté pendant dix jours.

Les éventuelles plaintes contre le tableau de distribution provisoire sont à adresser à la Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites de Genève, 4, rue Ami-Lullin, 1207 Genève, dans les dix jours à compter de la publication.

Une fois le tableau de distribution provisoire devenu définitif, le dividende provisoire sera payé par virement bancaire.

Les créanciers qui n'auront pas encore transmis aux liquidateurs leurs coordonnées bancaires au 7 avril 2006, courent le risque de voir leur dividende ne pas leur être versé le jour prévu, voire que celui-ci soit ultérieurement consigné.

Les liquidateurs concordataires:

V. Jeanneret, D. Grosbétty

Schellenberg Wittmer, 1211 Genève 1

(03297632)